

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2023

1^{er} septembre 2011

SOMMAIRE

A.G.E Investissements S.A.	97067	PBA Consulting S.A.	97089
Avana Securities S.à r.l.	97088	Pegaso Marine Research S.A.	97089
AXA LM Investments S.C.A.	97073	Pegaso Marine Research S.A.	97089
Bem Servir S.à r.l.	97100	Pegaso Marine Research S.A.	97091
B & S - Art and Design S.à r.l.	97103	Pegaso Marine Research S.A.	97091
Carglass S.à r.l.	97103	People Input International S.A.	97091
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l.	97058	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	97091
De Millenatelier Asbl	97097	Pergam Partners IV & Cie S.C.A.	97097
Enta A.G. - SPF	97077	Petrus International S.A.	97102
F.C. Jeunesse Biber	97093	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl	97102
INNCONA S.ar.l. & Cie. Trois cent trente- neuvième (339.) S.e.c.s.	97092	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	97102
Kedix S.à r.l.	97103	Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l.	97082
KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l.	97071	PGM LUX	97082
Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.	97087	Philipp S.à r.l.	97082
Nikky Investments S.A.	97070	Pierdal S.A.	97104
Nikky Investments S.A.	97071	Poucetlux S.A., SPF	97082
North South Properties S.à r.l.	97071	Private Trust Management Company S.à r.l.	97087
Nouvelle Perspective S.A.	97072	Provinzial Luxembourg S.à r.l.	97072
Nouvelle Perspective S.A.	97072	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	97097
N.R.C. Investor Protection S.à r.l.	97089	ReSurge Luxembourg	97073
NTG Holdings S.A. SPF	97072	Russbrough S.A.	97076
OAS S.à r.l.	97076	Snow Invest SA	97078
Oevole Anlage A.G.	97076	S.O.S. Dépannage S.à r.l.	97104
Oksiushka S.A.	97077	Southern Invest S.A.	97087
Orange Grafton S.à r.l.	97072	Super Price	97088
ORC Heidi Holdings S.à r.l.	97077	TEMTEX S.A. & Cie. Inno Tec S.e.c.s. ...	97092
Orco Germany Investment S.A.	97078	Trompet S.A.	97079
Orgal S.A.	97079	Warengal S.à r.l.	97083
Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	97073	Wata SA	97104
Osmosis International S.à r.l.	97081	westPOINT LUXEMBOURG S.à r.l.	97068
Parfimat S.A.	97087		
Participations A & F S.A.	97071		

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.835.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l. (previously named "CD&R Osprey Holding S.à r.l."), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 150.282,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 28 June 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the

Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

8.5 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription – Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l. 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- M. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Yves Cheret, born on 1st May 1966 in Eupen, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmedy, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Theresa Gore, born on 19 March 1964 in New York, U.S.A, residing at 375 Park Avenue, 18th floor, New York, NY 10152 U.S.A.; and

- M. Eric Rouzier, born on 29 July 1975 in Bergerac, France, residing at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et immatriculée au Registre du Luxembourg du commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.282,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 juin 2011.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès des autorités.

Telle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme (y compris capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, frais, remises et tous coûts ou dépenses liés que ce soit sur des parts sociales ou sur d'autres titres) par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, déve-

lopper, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur

auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

8.5 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société à plus d'un Gérant, deux de ces Gérants pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.8.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription – Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l.	12.500 Parts Sociales
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes ces Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représentant le capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

97067

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille deux cents Euro (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a adopté les résolutions suivantes:

(1) Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Yves Cheret, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Mme Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmedy, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Theresa Gore, né le 19 mars 1964 à New York, Etats-Unis, résidant au 375 Park Avenue, 18^e étage, New York, NY 10152 Etats-Unis; et

- M. Eric Rouzier, né le 29 juillet 1975 à Bergerac, France, demeurant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte a été établi à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes Statuts.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29327. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092546/540.

(110104627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.311.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 12 juillet 2011, et d'une réunion du conseil d'administration du même jour, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Administrateurs:

* Monsieur Patrice Mayolle a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

* Madame Bénédicte Mayolle a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Administrateur délégué:

* Monsieur Patrice Mayolle a démissionné de son poste d'administrateur délégué de la société.

* Monsieur Patrick Meunier, demeurant 25B, boulevard Royal, bâtiment Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur délégué de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Commissaire aux comptes:

* La société Read S.à.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (N° RCS Luxembourg B 45.083) a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat en remplacement de la société MRM Consulting S.A..

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
A.G.E. Investissements S.A.
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2011099086/26.

(110113125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

westPOINT LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 69, Gédigerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 161.930.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

1.- Herr Markus MERTENS, geboren am 19. Oktober 1970 in Geilenkirchen (Deutschland), MBA, Finanzwirt, wohnhaft in B-4731 Raeren, Franssens Busch 2.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen der vorbenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „westPOINT LUXEMBOURG S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- Die Vermittlung von Versicherungen durch hierfür zugelassene Personen, und alle mit der Tätigkeit des Versicherungsmaklers verbundenen Dienstleistungen;
- Die Beratung von Unternehmen und natürlichen Personen in allen wirtschaftlichen Fragen.
- Der Ankauf, der Verkauf, die Vermietung, die Nutzung, die Verwaltung und Verwertung von eigenen Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), welche integral gezeichnet und eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird, gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden gemäß Artikel 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, durch den alleinigen Gesellschafter gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats Juni jedes Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief - einberufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschlusses der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert.

Die (der) Geschäftsführer können wiedergewählt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten dauerhaften oder zeitlich begrenzten Funktionen versehen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, verpflichtet.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Markus MERTENS, vorbenannt.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft daher von diesem Moment an zur Verfügung. Der Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihn darüber in Kenntnis gesetzt hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der erforderlichen behördlichen Genehmigungen, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Markus MERTENS, MBA, Finanzwirt, geboren in Geilenkirchen (D), am 19. Oktober 1970, wohnhaft in B-4731 Raeren, Franssens Busch 2.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in in L-9980 Troisvierges/Wilwerdange, Gëidgerweeg, 69.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Rambrouch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mertens, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 4. Juli 2010.

Référence de publication: 2011095132/135.

(110108450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011095443/11.

(110108150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 70.807.

—
RECTIFICATIF

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ces documents de clôture de l'année 2010 remplacent les documents déposés le 19.05.2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° L110077127

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour PARTICIPATIONS A & F S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011095472/16.

(110108107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011095444/10.

(110108151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

North South Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.772.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095445/10.

(110108584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

KEV Germany Spittelmarkt 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 136.835.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011

- Monsieur Jorge Perez Lozano, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Madame Polyxeni Kotoula a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;
- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Segelman Benjamin Julius, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011098469/23.

(110111294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Nouvelle Perspective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011095446/11.

(110108178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Provinzial Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.842.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095469/9.

(110108503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Nouvelle Perspective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011095447/11.

(110108179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

NTG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011095449/11.

(110108181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Orange Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.633.

Les comptes annuels pour la période du 14 décembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095450/12.

(110108378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

AXA LM Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.195.

—
EXTRAIT

En date du 28 juin 2011, l'assemblée générale de la Société a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance

- Cyrille Arnoux
- Claudia Ingenhoven
- Alain de Lavernette

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

2. de renouveler le mandat de Mazars SA comme Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA LM Investments S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011096426/20.

(110109069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 735.475,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095451/10.

(110107889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

ReSurge Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.601.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June,

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1. GTCR Fund IX/A, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 20-4841171,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Chicago, on 31 May 2011.

2. GTCR Fund IX/B, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 20-4841221,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Chicago, on 31 May 2011.

3. GTCR Co-Invest III, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 20-5129278,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Chicago, on 31 May 2011.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties being the shareholders of ReSurge Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under R.C.S. Luxembourg B 147601, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 14 July 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1703, dated 3 September 2009. The articles of association of the Company were last amended on 25 March 2010 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C number 970, dated 8 May 2010

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidators' remuneration.

The general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint as liquidator Merlis S.à r.l., with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B 111320 (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all real rights (droits réels), preferential rights, mortgages, actions for rescission; removal of attachment (donner mainlevée), with or without payment of all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his power he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind as he sees fit in the proportion of their participation in the Company's share capital.

The general meeting of shareholders resolves to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. GTCR Fund IX/A, L.P., un limited partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 20-4841171,

ici représenté par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 31 mai 2011.

2. GTCR Fund IX/B, L.P., un limited partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 20-4841221,

ici représenté par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 31 mai 2011.

3. GTCR Co-Invest III, L.P., un limited partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à c/o the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (U.S.A.), immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 20-5129278,

ici représenté par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 31 mai 2011.

Les procurations signées ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants étant les associés de ReSurge Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.601, constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 1703 en date du 3 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 mars 2010 par devant Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, numéro 970, en date du 8 mai 2010.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

L'assemblée générale des associés, après délibérations, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des associés décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer comme liquidateur Merlis S.à r.l., with registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B 111320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée générale des associés décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des la comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. REIBOLD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28613. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099547/142.

(110112682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

OAS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OAS S.à r.l.

Référence de publication: 2011095452/10.

(110108290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OEVOLE ANLAGE A.G

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011095453/12.

(110108088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Russbrough S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.406.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ta Société tenue le 14 juin 2011, il a été décidé d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Par la suite, les actionnaires ont résolu de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et la cessation de la Société.

Il ressort des résolutions de l'assemblée générale que les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés au moins cinq ans dans les bureaux de Citco C&T (Luxembourg) S.A., 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011095513/21.

(110108286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Oksiushka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.409.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095454/10.

(110108054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

ORC Heidi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.550,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095455/11.

(110108421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „Enta A.G.-SPF“ mit Sitz in 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Mai 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1502 vom 22. Juli 2010,

zuletzt abgeändert aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxembourg am 3. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 481 vom 14. März 2011,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 153.674.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, wohnhaft in 37, Schauinsland, D-54298 Igel.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Bei der Treuhandgesellschaft: United International Management S.A.).

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurde folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxembourg,„

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.40 Uhr.

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt,

haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, P. WEILER, A. RESCHKE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28934. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 4. April 2011.

Référence de publication: 2011097554/52.

(110110514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Snow Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxemburg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011096258/22.

(110108943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Orco Germany Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011095456/10.

(110108083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Orgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095458/10.

(110108373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Trompet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.095.

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TROMPET S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157095 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 janvier 2011, numéro 117, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain BOZET, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

2. Souscription par l'actionnaire actuel (l'«Actionnaire Actuel») de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-et-un millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent six Euros quarante-quatre cents (EUR 21.574.606,44) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-et-un millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent sept Euros quarante-quatre cents (EUR 21.574.607,44).

3. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro

(EUR 1.-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-et-un millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent six Euros quarante-quatre cents (EUR 21.574.606,44) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-et-un millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent sept Euros quarante-quatre cents (EUR 21.574.607,44) (la «Créance»).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de vingt-et-un millions cinq cent soixante-quatorze mille six cent sept Euros quarante cents (EUR 21.574.607,44) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l'action de TROMPET S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente-et-un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TROMPETS.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 157095 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on November 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated January 20, 2011, number 117, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alain BOZET, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

2. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of twenty one million five hundred seventy four thousand six hundred six Euro forty four cents (EUR 21.574.606,44) by

contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of twenty one million five hundred seventy four thousand six hundred seven Euro forty four cents (EUR 21.574.607,44).

3. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1,-) each.”

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr. Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount twenty one million five hundred seventy four thousand six hundred six Euro forty four cents (EUR 21.574.606,44) by contribution in kind consisting in a receivable in the aggregate amount of twenty one million five hundred seventy four thousand six hundred seven Euro forty four cents (EUR 21.574.607,44)(the “Receivable”).

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of twenty-one million five hundred seventy-four thousand six hundred seven Euro forty-four cents (EUR 21.574.607,44), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l' action de TROMPET S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Prementioned report, being initialized «ne varietur» by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1,-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, A. BOZET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7910. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011099624/142.

(110113303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Osmosis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.346.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095460/10.

(110108061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pfizer Transactions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.075.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095463/10.

(110108543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Philipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.304.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 mars 2011

L'associé unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Peter Donohoe résidant professionnellement au 15, rue du fort Bourbon, L-1249 Luxembourg en tant que membre du conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se compose des lors de la manière suivante:

- Alexej Seitz
- Thomas Schultheiss
- Peter Donohoe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Philipp S.à r.l.

Référence de publication: 2011095464/17.

(110106299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Poucetlux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.195.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à la date du 18.03.2011 à 14 heures, que les actionnaires ont:

Pris acte du changement d'adresse professionnelle de l'administrateur Monsieur Gilles Vogel. La nouvelle adresse professionnelle est L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pris acte du changement de siège social du commissaire aux comptes CAPITAL IMMO Luxembourg. Le nouveau siège social est à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.03.2011.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011095489/17.

(110108259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

PGM LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.100.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011095485/13.

(110107657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Warengal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.827.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société «MALVIN FINANCES S.A.», ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, ici dûment représentée par son administrateur Monsieur Jean-Nicolas WEBER, comptable, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Lequel comparant a déclaré être le seul associé de la société «WARENGAL COMPANY LIMITED» (ci-après «la Société») ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée aux termes de ses statuts établis suivant certificat du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques, le 20 octobre 1994, matricule No 2007 3200 025).

L'associé représentant l'intégralité du capital social et renonçant à une convocation préalable, peut valablement délibérer de l'ordre du jour, conscient que certaines des décisions qui vont suivre doivent être adoptées à l'unanimité, donc sans aucun vote contraire ni abstention pour remplir les conditions édictées par l'article 199 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales en matière de transfert du siège social d'un pays étranger au Luxembourg.

Ledit ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de la société «WARENGALE COMPANY LIMITED» des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Changement de la nationalité de la société en nationalité luxembourgeoise;
3. Décision de transférer le siège de la société des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg avec le maintien de sa personnalité juridique d'origine, de sorte que la Société n'est pas dissoute aux Iles Vierges Britanniques ni liquidée, comportant le transfert de tout son actif et de tout son passif avec continuation de ses comptes sociaux;
4. Etablissement et approbation du bilan d'ouverture de la Société;
6. Décision de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
7. Refonte des statuts sociaux en conformité avec les lois luxembourgeoises sur les sociétés à responsabilité limitée;
8. Elections statutaires; fixation du nombre des gérants et nominations;
9. Election d'un représentant ad hoc avec résidence aux Iles Vierges Britanniques pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tous autres services qui peuvent encore s'y manifester en conséquence des délibérations à prendre;
10. Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence au Grand-Duché de Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tous autres services qui peuvent se manifester au Grand-Duché de Luxembourg en conséquence des délibérations à prendre;
11. Divers.

Après échanges de vues et délibérations, l'Assemblée approuve par des votes séparés et chaque fois à l'unanimité, sans abstentions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg, et d'établir le siège de la Société à L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 36, avenue Marie Thérèse.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société des Iles Vierges Britanniques en luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide que par suite du transfert de son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, la Société y transporte tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, avec continuation des comptes

sociaux, sans dissolution antérieure de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui donc continuera d'exister dorénavant sous la nationalité luxembourgeoise avec le maintien de sa personnalité morale.

Parmi les actifs de la société transférée se trouve l'immeuble suivant:

Un appartement avec cave et parking sis dans un immeuble en copropriété dénommé «RESIDENCE POINCARE», sis à L-2342 Luxembourg, 50, rue Poincare, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud, sous le numéro 935/5467, lieudit: «rue Raymond Poincare», place, immeuble en copropriété, contenant 8 ares 10 centiares,

a) en propriété privative et exclusive:

- Le lot numéro 007, avec la désignation cadastrale suivante 007 A A 82, à savoir:

Comme partie privative de la cave 04, avec une surface utile pondérée de 2,83 m², faisant zéro virgule sept cent soixante-dix-sept/millièmes (0,777/1000) des parties communes de l'immeuble.

- Le lot numéro 015, avec la désignation cadastrale suivante 015 A B 82, à savoir:

Comme partie privative le parking 04, avec une surface utile pondérée de 13,84 m², faisant trois virgule sept cent quatre-vingthuit/millièmes (3,788/1000) des parties communes de l'immeuble.

- Le lot numéro 034, avec la désignation cadastrale suivante 034 A A 01, à savoir:

Comme partie privative l'appartement 1.1, avec une surface utile pondérée de 91,98 m², faisant cinquante-six virgule cinq cent quarante-huit/millièmes (56,548/1000) des parties communes de l'immeuble.

b) en copropriété et indivision forcée:

Correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les parties communes de soixante et un virgule cent treize millièmes (61,113/1.000es) indivis, y compris le sol ou le terrain.

Titre de propriété.

La société est devenue propriétaire des parts d'immeuble en cause pour les avoir acquises de la société POINCARE S.à r.l., avec siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 20 décembre 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 3 janvier 2000, volume 1618, numéro 96.

Cet immeuble n'est pas grevé d'hypothèque.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme que les comptes sociaux arrêtés et approuvés aux Iles Vierges Britanniques sont à considérer simultanément comme comptes du départ de la Société des Iles Vierges Britanniques, ainsi que comme comptes d'ouverture de la même Société à Luxembourg. Lesdits comptes sociaux étant signés par l'associé et le notaire instrumentant, se trouvent annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la forme de la Société en celle d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Sixième résolution

Considérant les résolutions précédentes l'assemblée adopte les statuts suivants:

Statuts

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «WARENGAL S. à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou

indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers;

- garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;
- toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-sept mille euros (EUR 37.000,-), divisé en trente-sept (37) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice à Luxembourg commence ce jour pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription

Dans le cadre du transfert du siège social et de l'adoption des statuts conformes à la législation luxembourgeoise tels que repris ci-dessus, le capital social, après l'augmentation de ce capital telle que décidée ci-avant, a été souscrit de manière à ce que la répartition des parts de la Société soit dorénavant comme suit:

MALVIN FINANCES S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse	37
Total:	37

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer comme gérant de la Société devenue luxembourgeoise pour une durée illimitée:

Monsieur Jean-Nicolas WEBER, comptable, né le 17 mai 1950 à Wiltz, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

La Société est en toutes circonstances engagée par la signature unique de son gérant.

Huitième résolution

L'ensemble des décisions prises par les résolutions précédentes deviendront effectives à l'égard des destinées et au regard de la loi luxembourgeoise à partir du jour de l'acte.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente assemblée générale extraordinaire est levée d'un commun accord.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, et plus particulièrement celles reprises aujourd'hui à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-N. Weber et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2011. Relation: LAC/2011/28781. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093086/199.

(110104605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Southern Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 148.090.

EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 20 juin 2011 de son mandat de Commissaire de la société SOUTHERN INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148090 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011095544/17.

(110107614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 123.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011095468/12.

(110108498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Parfimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 116.131.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 du 7 juillet 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARFIMAT S.A.
Signature

Référence de publication: 2011095470/14.

(110108295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.020.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de la Société du 27 avril 2011

En date du 27 avril 2011 l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes: de démissionner avec effet le 18 avril 2011:

- M. Dominic La Valla, né le 10 Juin 1948 à New York, USA, ayant comme adresse privée 2 Crestview Cove, Jackson, Mississippi, 39211, USA

de nommer:

- M. John Mackenzie, né le 13 Juillet 1977 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant comme adresse privée 9 Arundels Gardens, London W11 2LN, Royaume-Uni

et

- M. Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant comme adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

En tant que nouveau gérants de la Société avec effet le 18 avril 2011 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves

- John McKenzie

- Richard Goddard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 Juin 2011.

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099905/28.

(110112813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2010 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, né le 03.06.1957 à Coimbra/Leira, Portugal, demeurant au 3, rue Gaessel, L-4735 Pétange;

- Monsieur Bruno Silva Cunha, né le 08.03.1980 à Differdange, demeurant au 3, rue Gaessel, L-4735 Pétange; nouvelle adresse;

- Madame Fernanda Ferreira, née le 05.09.1957 à Saint Jean de Ver, Portugal, demeurant au 3, rue Gaessel, L-4735 Pétange;

sont reconduits et se termineront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Le mandat de l'administrateur délégué Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, né le 03.06.1957 à Coimbra/Leira, Portugal, demeurant au 3, rue Gaessel, L-4735 Pétange, est reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes de Fidu-Concept Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, nouvelle adresse, est reconduit et se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011099597/24.

(110112711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Avana Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.741.

— EXTRAIT

En date du 31 mai 2011, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Michael Lange, né le 28 juin 1964 à Scheessel (Allemagne), résidant au 9, Bei de Fischweieren, L-7447 Lintgen (Luxembourg), M. Thomas Uhlmann, né le 17 May 1961 à Munich (Allemagne), résidant au Lerchenstrasse 13, 85622 Feldkirchen (Allemagne) et M. Götz J. Kirchhoff, né le 20 juin 1953 à Hanovre (Allemagne), résidant au Dahlienstrasse 32, 85586 Poing (Allemagne).

Monsieur Matthias Hertel a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Jan Kirchhoff;

- M. Michael Lange;
- M. Thomas Uhlmann et
- M. Götz J. Kirchhoff.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011099781/24.

(110112793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

PBA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.046.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095474/10.

(110108063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pegaso Marine Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095475/10.

(110107961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pegaso Marine Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095476/10.

(110107962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

N.R.C. Investor Protection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.053.

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée «N.R.C. INVESTOR PROTECTION S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 12 décembre 2006.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 8 avril 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle ADAMO, employée privée, domicilié professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010
2. Affectation du résultat
3. Décharge des gérants
4. Dissolution et mise en liquidation volontaire de la Société
5. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs
6. Divers

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur cinq cents (500) parts sociales, quatre cent seize (416) parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée, qui a été convoquée par lettres recommandées en date du 22 juin 2011 est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibérations, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010 tels que présentés par le Président.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que la société a réalisé un profit de EUR 1.065.151,32 et décide d'affecter ce profit au compte «Profit or loss brought forward».

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour l'exercice de leur mandat pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs de la Société ARFIN, une société privée à responsabilité limitée constituée d'après les lois belges ayant son siège social au 35 Avenue de l'Hippodrome Boîte 3, 1050 Ixelles, Belgique, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0446.307.787 et la société LEXTRAD, une société privée à responsabilité limitée unipersonnelle constituée d'après les lois belges, ayant son siège social au 23 Smetslaan 3090 Overijse, Belgique, enregistrée sous le numéro 0452.440.365 (les Liquidateurs).

La rémunération des Liquidateurs est fixée à EUR 7.500,- par an et par Liquidateur.

Les Liquidateurs prénommés ont la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous leur seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

L'Assemblée décide d'attribuer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Les Liquidateurs pourront déléguer, sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Liquidateurs sont autorisés à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Adamo, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2011. LAC/2011/30957. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096182/76.

(110109476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pegaso Marine Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095477/10.

(110107963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pegaso Marine Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 123.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095478/10.

(110107964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

People Input International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.131.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011095479/12.

(110108236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 27 juin 2011 à 16.00 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

Le mandat du conseil de surveillance et du commissaire venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusque l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011095480/15.

(110108365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

INNCONA S.ar.l. & Cie. Trois cent trente-neuvième (339.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 153.872.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent trente-neuvième (339.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 153872

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Rainer Diebold

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 144.600 € auf 30.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.

b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 30.500 € herabgesetzt.

TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 30.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftföhren

Référence de publication: 2011099888/39.

(110113089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

TEMTEX S.A. & Cie. Inno Tec S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.687.

*Gesellschafterbeschluss zur Vorlage
beim Luxemburgischen Handelsregister*

Name der Gesellschaft:

TEMTEX S.A. & Cie. Inno Tec S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 145.687

5, Baachergaass, L-5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Rudolf Jackels

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11:

Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 150.100 € um 100.600 € auf 49.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.

b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 150.000 € auf 49.500 € herabgesetzt.

TOP 12:

Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0€.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 49.500 €.

- TEMTEX Management S.A. als Komplementär mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011099960/39.

(110113026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

F.C. Jeunesse Biver, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6833 Biver, 8, Schoulstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 8.790.

STATUTS

Il est constitué par les présentes une association sans but lucratif conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928.

I. Dénomination - Siège - Durée - But

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination F.C. JEUNESSE BIVER.

Son siège est fixé à BIVER à l'endroit désigné par le Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser directement ou indirectement la pratique, le développement et la promotion du sport et plus particulièrement du football masculin et féminin notamment sur le territoire de la Commune de BIVER.

Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes œuvres et manifestations, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque tous actes poursuivant le même but et pouvant faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. L'association est politiquement et religieusement neutre.

Elle est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise de Football a.s.b.l.

II. Membres

Art. 4. L'association se compose de:

a) Membres actifs seniors (joueurs licenciés seniors I et II, non-joueurs, arbitres, membres du conseil d'administration) et membres actifs jeunes;

b) Membres donateurs.

Le nombre des membres de l'association dans son ensemble est illimité sans toutefois être inférieur à cinq pour ce qui concerne les membres actifs.

Art. 5. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'association s'engage à observer les présents statuts et le règlement intérieur, tels qu'éventuellement modifiés par la suite. Toute demande d'admission d'un candidat mineur d'âge doit être obligatoirement accompagnée de l'assentiment de son représentant légal.

Art. 6. Le Conseil d'Administration décide souverainement des adhésions des membres.

La cotisation annuelle par catégorie (membres seniors, membres jeunes, membres donateurs, famille) sera fixée annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration. Le montant de la cotisation annuelle ne pourra être supérieur à 150.- EUR (index 719,84).

Contre paiement de cette cotisation, il sera délivré une carte de membre. Sur présentation de cette carte, le membre jouit dans les assemblées et manifestations sportives et culturelles des avantages spéciaux fixés par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Sont admis comme membres actifs, les joueurs seniors, jeunes, entraîneurs et autres personnes licenciées auprès de la F.L.F. Seul les membres actifs disposent du droit de vote au sein de l'association.

Sont admis comme membres donateurs, les personnes qui, moyennant paiement de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration, supportent financièrement l'association. Il leur sera délivré une carte de membre donateur. Ils n'ont aucune part à l'administration de l'association et n'ont pas le droit de vote.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- a) Par décès;
- b) Par démission adressée au Conseil d'Administration. Ce dernier se réserve le droit de la refuser, tant que tous les engagements envers l'association ne sont pas intégralement remplis. En ce qui concerne les joueurs actifs, les règlements de la Fédération Luxembourgeoise de Football doivent être respectés;
- c) Par le non-paiement de la cotisation annuelle au premier octobre;
- d) Par exclusion
 - pour infraction aux bonnes mœurs ou aux statuts et règlements de l'association ou de la Fédération Luxembourgeoise de Football;
 - pour contravention intentionnelle aux intérêts de l'association;
 - pour désintéressement notoire.

En cas de non-respect par un joueur des présents statuts ou du règlement interne ou des règlements de la F.L.F., le Conseil d'Administration pourra décider, à titre de sanction disciplinaire, de suspendre temporairement ou définitivement l'affiliation du joueur fautif auprès de la F.L.F.

En cas de violation grave ou de non-respect renouvelée des présents statuts ou du règlement interne ou des règlements de la F.L.F., l'exclusion de l'association est prononcée par l'assemblée générale, conformément à la loi.

Les membres démissionnaires ou exclus et leurs ayants droit ne pourront réclamer le remboursement des cotisations versées et n'ont aucun droit sur l'avoir de l'association.

III. Administration

Art. 9. L'association est dirigée et administrée par un Conseil d'Administration (comité).

Celui-ci comprend entre 5 et 19 membres actifs majeurs d'âge.

Les candidatures pour un poste au Conseil d'Administration doivent être adressées au secrétaire de l'association au moins 24 heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'assemblée générale à la simple majorité des voix présentes. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils sont révocables par Assemblée Générale.

Art. 10. Le Conseil d'Administration désignera en son sein un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un délégué-jeunes. D'autres postes peuvent être créés par le Conseil d'Administration suivant les besoins de la gestion. Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.

Le Conseil d'Administration peut créer des commissions spéciales, composées d'administrateurs ou non. Un règlement d'ordre interne, établi par le Conseil d'Administration, fixe les attributions, droits et devoirs des commissions.

Art. 11. La durée du mandat des administrateurs est de 2 ans. Le Conseil d'Administration est renouvelable par moitié chaque année. Leurs mandats prendront fin le jour de l'assemblée générale et dans l'ordre qui sera tiré au sort par le conseil d'administration et selon les modalités à arrêter par celui-ci.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut par cooptation pourvoir aux vacances de postes qui se produiront en son sein au cours de l'exercice, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Les membres cooptés finissent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou du secrétaire. Une réunion devra également être convoquée à la demande de la moitié des administrateurs.

Art. 15. Le Conseil d'Administration assure la gestion journalière et financière de l'association. Il a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi, les statuts ou le règlement intérieur est de sa compétence.

Il peut ester en justice.

Les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises si la majorité de ses membres est présente. Les décisions seront prises à la majorité des voix présentes. En cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra voter tout règlement interne de l'association.

Art. 16. Le président représente l'association dans ses rapports avec les pouvoirs publics. Il dirige les séances du Conseil d'Administration et les assemblées générales. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné par les administrateurs présents un remplaçant pour cette occasion.

Art. 17. Le secrétaire est chargé de la correspondance générale. Il dresse les rapports des séances du comité et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement du secrétaire, le Conseil d'Administration désigne un remplaçant.

Art. 18. Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association et tient la comptabilité. Il opère le recouvrement des recettes et effectue les paiements autorisés par le Conseil d'Administration.

Art. 19. L'année comptable commence le 1^{er} juillet de chaque année.

Les ressources de l'association se composent notamment des cotisations de ses membres, des recettes sur les billets d'entrée, des subsides et subventions, des dons et legs et de tous les revenus et intérêts généralement quelconques en relation avec l'objet social.

Le Conseil d'Administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge.

L'assemblée générale désigne annuellement deux vérificateurs de caisse, non-membres du Conseil d'Administration, lesquels vérifient avant l'assemblée générale la tenue correcte de la comptabilité et présenteront leur rapport à l'assemblée avant l'approbation et la décharge.

Art. 20. Le droit de signature est attribué au président, au vice-président, au secrétaire et au trésorier. Pour tout acte dont la valeur dépasse 500.- EUR, deux signatures conjointes du président, vice-président, secrétaire ou trésorier engagent valablement l'association.

IV. Assemblée générale

Art. 21. L'assemblée générale se tient entre le 15 juin et le 15 juillet de chaque année.

Le Conseil d'Administration a le droit de convoquer à tout moment une assemblée générale. Il doit la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres actifs ayant atteint l'âge de 18 ans.

Elle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

En cas d'égalité des voix, la voix tirée au sort sera prépondérante.

Ont le droit de vote les membres actifs ayant atteint l'âge de 18 ans au jour de l'assemblée générale. Les membres peuvent se faire représenter dans les assemblées générales par un autre associé en vertu d'une procuration écrite et déposée au début de l'assemblée générale. Chaque associé présent ne pourra représenter qu'un seul autre associé.

Art. 22. La convocation aux assemblées générales se fera par écrit une semaine avant la date de sa tenue. Les convocations mentionnent l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration, ainsi que le date et le lieu de l'assemblée. Il ne peut être statué sur des questions qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Toute proposition signée par un nombre de membres actifs disposant du droit de vote égal au moins au vingtième des membres actifs de l'association ayant le droit de vote doit être portée à l'ordre du jour. Cette proposition doit parvenir au Conseil d'Administration au moins trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Art. 23. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus et ses décisions sont souveraines. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association;
- de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver les comptes sociaux;
- de prendre toutes décisions et de statuer sur toutes les questions qui lui sont soumises.

Art. 24. Les votes se font à main levée. Le vote secret s'applique chaque fois si la demande en est faite par la majorité des membres présents ou représentés.

Les élections se tiennent encore au vote secret qu'au cas où il y a plus de candidatures à pourvoir que postes vacants au sein du Conseil d'Administration. Dans tous les autres cas, les élections auront lieu par acclamation.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre tenu par le secrétaire et consultable par les membres au siège sur demande et sans déplacement. Elles font également l'objet d'un affichage au siège de l'association.

V. Modification des statuts

Art. 25. Les modifications statutaires se feront conformément aux dispositions applicables de la loi modifiée du 21 avril 1928.

VI. Dissolution

Art. 24. La dissolution de l'association est prononcée d'après les dispositions de l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, les fonds de l'association seront affectés, après acquittement du passif, à une association nationale ayant pour objet le soutien du sport des jeunes.

VII. Dispositions diverses

Art. 26. Les anciens statuts et règlements du FC JEUNESSE BIWER fondé le 19 mars 1939, sont abrogés et remplacés par les présents statuts.

Art. 27. Toutes les questions qui ne sont pas expressément prévues par les présents statuts, ou par le règlement interne, sont régies par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 28. Les membres actifs de l'association sont soumis aux statuts et règlements de la F.L.F.

VIII. Dispositions transitoires

Art. 29. Le premier exercice social de l'association s'étendra du jour de l'adoption des présents statuts jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra entre le 15 juin et le 15 juillet 2011.

Ainsi fait à Biver en date du 31 janvier 2011 entre les associés/membres fondateurs suivants:

BACONNIER Stéphane, salarié, demeurant à L-6858 MUNSCHECKER,

7, Neie Wee, de nationalité luxembourgeoise;

BRUCK Germain, indépendant, demeurant à L-6832 BETZDORF,

6A, rue d'Olingen, de nationalité luxembourgeoise;

BENNER Norbert, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-6833 BIWER,

87, Haaptstrooss, de nationalité luxembourgeoise;

DELLERE Michel, enseignant, demeurant à L-6715 GREVENMACHER,

6, rue Boland, de nationalité luxembourgeoise;

HOFFMANN Armand, salarié, demeurant à L-4773 PETANGE,

68, rue Prinzenberg, de nationalité luxembourgeoise;

HUSSLEIN Maggy, fonctionnaire, demeurant à L-6834 BIWER,

4, Hiel, de nationalité luxembourgeoise;

KASEL Claude, fonctionnaire, demeurant à L-6834 BIWER,

3, Hiel, de nationalité luxembourgeoise;

KONSBRUCK Fernand, retraité, demeurant à L-6834 BIWER,

18, Kiirfechstrooss, de nationalité luxembourgeoise;

LENTZ Marc, avocat, demeurant à L-6834 BIWER,

22, Kiirchestrooss, de nationalité luxembourgeoise;

LENTZ Michel, fonctionnaire, demeurant à L-6834 BIWER,

20, Kiirchestrooss, de nationalité luxembourgeoise;

NIES Camille, fonctionnaire communal, demeurant à L-6833 BIWER,

28, Neie Wee, de nationalité luxembourgeoise;

WEICKER Yves, étudiant, demeurant à L-6834 BIWER,

17, Hiel, de nationalité luxembourgeoise;

WEIS Christian, fonctionnaire communal, demeurant à L-6868 WECKER,

20, Haerebierg, de nationalité luxembourgeoise;

ZEIMET Chris, enseignant, demeurant à L-6833 BIWER,

8, om Béchel, de nationalité luxembourgeoise.

Signatures.

Référence de publication: 2011093162/183.

(110104217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pergam Partners IV & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 110.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 30 juin 2011 à 10 heures 30 au siège social de la société

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance et du commissaire pour une nouvelle période de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011095481/15.

(110108364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 64.658.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 3 juin 2011

En date du 3 juin 2011, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'adresse suivante: 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011095517/18.

(110108301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

De Millenatelier Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7420 Cruchten, 8, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg F 8.803.

STATUTEN

Am 27/04/2011 sind erschienen:

1. Zenners Marc, wohnhaft in 8, rue Neuve, L-7420 Cruchten, Landwirt mit Luxemburger Nationalität
2. Franzetti Corinne, wohnhaft in 8, rue Neuve, L-7420 Cruchten, Privatbeamtin, mit Luxemburger Nationalität
3. Franzetti-Engel Albertine, wohnhaft in 62, rue Prince Henri, L-7230 Helmsange, Privatbeamtin mit Luxemburger Nationalität

Welche hiermit eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gründen möchten, die dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den aufgestellten Statuten unterliegt.

1. Name / Sitz / Zweck / Dauer

Art. 1. Die Vereinigung führt den Namen De Millenatelier Asbl.

Art. 2. Die Vereinigung hat Ihren Sitz in 8, rue Neuve, L-7420 Cruchten. Der Sitz kann jederzeit in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums verlegt werden, dies mittels eines Beschlusses der Generalversammlung der Vereinigung.

Art. 3. Die Vereinigung bezweckt folgendes: Kochen und Genießen wie z.B. das 1 x im Jahr veranstaltete Spargelfest im Juni und Haxenfest im November.

Art. 4. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

2. Mitgliedschaft

Art. 5. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter 3 Mitglieder sinken. Mitglied kann jeder werden, der die Grundsätze der Vereinigung anerkennt, sowie Ihre Richtlinien zur Mitgliedschaft. Vereinigungen des privaten Rechts können ebenfalls Mitglied werden, wenn diese mit dem oben genannten Zweck vereinbar sind.

Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet intern der Verwaltungsrat.

Die Mitglieder erhalten keine Gewinnanteile und in Ihrer Eigenschaft als Mitglieder auch keine sonstigen Zuwendungen aus Mitteln des Vereins.

Es darf keine Person durch Verwaltungsarbeiten, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismässige hohe Vergütungen begünstigt werden. Für die Verbindlichkeiten der Vereinigung haftet ausschliesslich das Vereinsvermögen. Eine persönliche Haftung der Mitglieder besteht nicht. Gesetzliche Haftungsvorschriften, insbesondere aus Fahrlässigkeiten, bleiben hiervon unberührt.

Art. 6. Die Mitgliedschaft endet durch folgende Ergebnisse:

- a) Ausschluss durch die Generalversammlung, wenn die Übereinstimmung mit Artikel 3 nicht mehr gegeben ist
- b) Freiwillige Kündigung
- c) Tod
- d) Wegzug
- e) Nichtbezahlen des Beitrags nach Aufforderung

Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder können keinerlei Ansprüche auf die Rückzahlung ihrer Beiträge oder auf das Vermögen der Vereinigung geltend machen.

Mitglieder welche der Satzung, den Regeln und den Weisungen der Vereinigung zuwiderhandeln oder sich in ihrer Funktion nicht voll einsetzen, können von der Generalversammlung ausgeschlossen werden. Die Generalversammlung entscheidet mit einer 2/3 Mehrheit der abgegebenen Stimmen über den endgültigen Ausschluss. Die Generalversammlung ist nicht zur Bekanntgabe der Gründe verpflichtet.

3. Der Verwaltungsrat

Art. 7. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung, unter Ausschluss der Öffentlichkeit, mit absoluter Stimmenmehrheit, auf die Dauer von 1 Jahr gewählt.

Der Verwaltungsrat aus 3 bis maximal 13 Vereinsmitgliedern und zwar aus:

- a) Präsidenten (1. Vorsitzender)
- b) Vizepräsidenten (Stellvertreter des Vorsitzenden)
- c) Sekretär
- d) Kassierer
- e) und 5-13 weiteren Verwaltungsmitgliedern

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vorzeitig aus oder ist ein Mitglied des Verwaltungsrates nicht mehr in der Lage sein Amt bis zur nächsten Generalversammlung weiterzuführen oder sind sonst dringende Gründe vorhanden, ein weiteres Verwaltungsmitglied zu bestellen, kann die Generalversammlung durch einstimmigen Beschluss ein weiteres Vereinsmitglied zum Verwaltungsmitglied ernennen. Das Amt des so ermittelten Verwaltungsmitgliedes endet mit dem Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung. Alle Austretenden sind wiederwählbar, sofern diese das wollen. Dem Verwaltungsrat obliegt die Leitung des Vereins.

Er ist für alle Aufgaben und Geschäfte zuständig, die nicht durch die Satzung oder einen Beschluss des Gesamtvorstandes einem anderen Organ der Vereinigung oder einem Verwaltungsmitglied zugewiesen oder durch Gesetz und Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 8. Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einladung der Präsidenten oder des Vizepräsidenten oder auf Antrag von mindestens 3 Mitgliedern des Verwaltungsrates. Die Einberufung zur Sitzung hat unter der Tagesordnung mindestens 7 Tage vor dem Termin schriftlich zu erfolgen. Die Sitzung wird vom Präsidenten oder vom Vizepräsidenten geleitet. Jede ordnungsgemäss einberufene Verwaltungsratsversammlung ist beschlussfähig, ohne Rücksicht auf die Zahl der erschienenen Mitglieder.

Die Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das vom Vorsitzenden der Versammlung und einem von ihm ernannten Schriftführer zu unterzeichnen ist. Bei der Abstimmung entscheidet die Mehrheit der anwesenden Mitglieder. Bei Stimmgleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt. Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch auf schriftlichem Wege gefasst werden, wenn sich mindestens ein Verwaltungsratsmitglied oder mehr als die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder an der schriftlichen Abstimmung beteiligen. Für einen schriftlichen Beschluss ist in diesem Falle eine 2/3 Mehrheit der abgegebenen Stimmen erforderlich. Der Präsident wird im Falle seiner Verhinderung durch den Vizepräsidenten vertreten. Der Vizepräsident darf von seinem Vertretungsrecht nur Gebrauch machen, wenn der Präsident tatsächlich oder rechtlich verhindert ist. Im Verhältnis nach aussen ist die Vertretungsberechtigung jedoch auch dann gültig, wenn ein Verhinderungsfall nicht vorgelegen haben sollte. Der Verwaltungsrat ist zuständig für alle administrativen und finanziellen Belange der Vereinigung. Er ist die Exekutive der Generalversammlung in Übereinstimmung mit

dem Zweck Ihrer Gründung. Die Führung der Geschäfte der Vereinigung wird vom Präsidenten oder Vizepräsidenten des Verwaltungsrates übernommen. Beide sind allein zeichnungs- und vertretungsberechtigt.

4. Generalversammlung

Art. 9. Die Generalversammlung ist das oberste Organ des Vereins. Die ordentliche Generalversammlung findet jährlich statt. Die ordentliche Generalversammlung wird vom Vorstand nach Abschluss des Geschäftsjahres mindestens 2 Wochen vor dem Termin unter Bekanntgabe der Tagesordnung mit einfachem Brief einberufen. Die Frist beginnt an dem Datum der Absendung des Einladeschreibens folgenden Werktag. Die Tagesordnung setzt der Vorstand fest. Sie ist beschlussfähig wenn mindestens 2/3 Mitglieder anwesend sind; ist das nicht der Fall, kann anschliessend eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist. Jedes Mitglied hat eine Stimme. Der Verwaltungsrat kann jederzeit eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Ferner ist eine Generalversammlung einzuberufen, wenn 1/5 der Mitglieder die Einberufung schriftlich unter Angabe des Zweckes und der Gründe verlangt. Für die Einberufung der ausserordentlichen Generalversammlung gelten die Vorschriften über die Einberufung der ordentlichen Generalversammlung.

Art. 10. Der Mitgliedsversammlung sind folgende Aufgaben vorbehalten:

- a) Entgegennahme und Genehmigung des Jahresberichts des Verwaltungsrates
- b) Befund über das Budget, die Kassenführung, Wahl des Kassenrevisors und Abstimmung über eine eventuelle Auflösung
- c) Entlastung des Verwaltungsrates
- d) Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder
- e) Die Entscheidung betreffend den Ausschluss von Mitgliedschaften
- f) Die Beschlussfassung über Änderungen der Statuten und die freiwillige Auflösung des Vereins
- g) Die Festlegung des Mitgliedsbeitrags, welcher den Betrag von € 25,00 nicht überschreiten darf
- h) Die Beratung und die Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehenden Fragen

Die Art der Beschlussfassung bestimmt der Verwaltungsrat. Beschlüsse über Punkte ausserhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, wenn 2/3 Mitglieder es so beschliessen. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem Register festgehalten und allen Interessierten an Anschlagbrett ihres Sitzes bekannt gemacht. Anträge der Mitglieder zur Tagesordnung sind spätestens sieben Tage vor dem Versammlungstermin dem Verwaltungsrat schriftlich einzureichen. Abänderungen der Statuten können nur durch die Generalversammlung erfolgen, wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Änderungen müssen bei der Einberufung der Generalversammlung aufgeführt sein; ist dies nicht der Fall kann eine ausserordentliche Generalversammlung sich anschliessen, bei der Hälfte der Mitglieder ausreichen. Bei Wahlen ist gewählt, wer die meisten Stimmen erreicht. Bei Stimmgleichheit hat eine Stichwahl stattzufinden. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten, vom Vizepräsidenten oder einem von der Generalversammlung gewählten Vorsitzenden geleitet.

5. Internes Reglement

Art. 11. Die Generalversammlung kann ein internes Reglement stimmen, welches Aspekte der Vereinigung regelt, die nicht in den Statuten inbegriffen sind. Dazu sowie zur Änderung eines bestehenden Reglements, müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein.

Art. 12. Die Schaffung oder die Änderung eines Reglements werden den Mitgliedern der Vereinigung schriftlich von dem Verwaltungsrat mitgeteilt. Jedes Mitglied kann dem Verwaltungsrat seine Vorschläge zur Schaffung oder Änderung des Reglements mitteilen, über die in der Generalversammlung abgestimmt wird.

6. Kassenführung

Art. 13. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 14. Die Vereinigung hat über sämtliche Einnahmen und Ausgaben ordnungsgemäss Bücher zu führen und Jahresabschlüsse nach kaufmännischen Grundsätzen zu erstellen und vom Kassenrevisor zu prüfen.

7. Auflösung

Art. 15. Die Auflösung des Vereins kann erfolgen:

- a) In den vom Gesetz vorgesehenen Fällen
- b) Wenn die Zahl der Mitglieder unter 3 sinkt
- c) Durch Beschluss der Generalversammlung

Dazu müssen 2/3 der Mitglieder anwesend sein. Ist dies nicht der Fall reicht eine ausserordentliche Generalversammlung mit der Hälfte der Mitglieder, die in jedem Fall beschlussfähig ist. Der Beschluss muss allerdings 2/3 Mehrheit erfolgen.

Im Falle der Auflösung des Vereins erfolgt die Abwicklung durch den Präsidenten als alleinvertretungsberechtigte Liquidator, sofern die Generalversammlung nicht einen oder mehrere andere Liquidatoren bestellt.

Die Rechte und Pflichten des oder der Liquidatoren bestimmen sich nach den Vorschriften des Bürgerlichen Gesetzbuches über die Liquidatoren einer Vereinigung.

Im Fall einer Auflösung der Vereinigung wird das Vermögen in eine Vereinigung übergeben, die einen ähnlichen Zweck verfolgt.

8. Schlussbestimmung

Art. 16. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte, berufen und beziehen sich die Gründungsmitglieder auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Vereinigungen und Stiftungen ohne Gewinnzweck vom 21.04.1928 und dessen Abänderungen.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Satzung unterschrieben.

Zenners Marc / Corinne Franzetti / Franzetti Engel Albertine.

Référence de publication: 2011099817/140.

(110112951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Bem Servir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 157, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 161.971.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vera Lúcia GOMES OLIVEIRA, née le 15 novembre 1980 à Sao Paio de Oleiros - Santa Maria da Feira (Portugal), domiciliée au 71, rue de la Vallée, L-3591 Dudelange,

ici représentée par Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre la souscriptrice et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bem Servir S.à r.l.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de détail d'articles d'épices et d'accessoires, de produits de longue conservation, de comestibles et d'articles de toilette.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales pour être opposable aux tiers et à la société devra être notifiés à la société en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil et être vérifiée par la gérance quant à sa procédure.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés, qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts ont toutes été souscrites par l'associée unique Madame Vera Lúcia GOMES OLIVEIRA, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

97102

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à 157, avenue de La Libération, L-3512 Dudelange.

2. Le nombre de gérants est fixé à un (1):

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

- Madame Vera Lúcia GOMES OLIVEIRA, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. GOMES DOMINGUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29299. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095978/112.

(110109259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011095482/10.

(110107639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095483/10.

(110108545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.997.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095484/10.

(110108544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Carglass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 611.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.931.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une fusion par absorption avec Belron OPS S.à r.l., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.240, que Carglass Luxembourg S.à r.l., une société qui avait son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et était inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.733, a été dissoute sans liquidation.

En conséquence, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante depuis le 16 mai 2011:

- Vingt-quatre mille quatre cent cinquante-neuf (24.459) parts sont détenues par Belron OPS S.à r.l.;
- Une (1) part est détenue par Carglass N.V., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de Belgique et ayant son siège social au Trichterheideweg 11, B-3500 Hasselt, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour extrait conforme
HUGO VAN WERDE
Financial Director

Référence de publication: 2011099808/24.

(110112764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Kedix S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. B & S - Art and Design S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.693.

—
L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme «ACTOR INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134109,

ici représentée par Madame Axelle BLONDET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, qui après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être associée unique de la société à responsabilité limitée «B & S - ART AND DESIGN S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2118 du 14 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119693.

Ensuite la comparante, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en «KEDIX S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

” **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «KEDIX S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que la société est gérée pour une durée indéterminée par deux gérants savoir:

- Monsieur Cédric de CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en tant que gérant technique.

- Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en tant que gérant administratif.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures du gérant technique et du gérant administratif.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Blondet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9279. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098180/49.

(110111964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pierdal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.983.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 6 juillet 2011

L'an deux mille onze, le six juillet, à dix-huit heures, les actionnaires de la société PIERDAL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris la résolution suivante:

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de nommer Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890) commissaire aux comptes pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
Steinfort, le 06.07.2011.

Référence de publication: 2011095487/16.

(110107761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Wata SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 80.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103063/9.

(110116104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

S.O.S. Dépannage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103048/9.

(110116092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.
